

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/08/2024 - B2024/009813 - 2007 B 00644 - 497 947 051 - A2G-ENERGIE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A2G ENERGIE M.GIMENEZ HENRI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		705 Avenue JULIEN PANCHOT 66000 PERPIGNAN		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 9 7 9 4 7 0 5 1 0 0 0 3 1		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 744	AG	3 010	3 733
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	7 600	AQ	1 995	5 605
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 704	AS	1 673	30
		Autres immobilisations corporelles	AT	45 271	AU	25 813	19 457
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	600	CV		600
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 500	BI		3 500
TOTAL (II)		BJ	65 420	BK	32 493	32 927	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	56 156	BM	4 270	51 886
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP	6 540	BQ		6 540
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	353	BW		353
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	29 603	BY		29 603
		Autres créances (3)	BZ	6 921	CA		6 921
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	1 000	CE		1 000
		Disponibilités	CF	107 770	CG		107 770
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	918	CI		918
TOTAL (III)		CJ	209 264	CK	4 270	204 994	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	274 685	IA	36 763	237 922	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A2G ENERGIE M.GIMENEZ HENRI		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 000)		DA	7 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	700	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	103 654	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	32 163	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	143 518	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	21 994	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	6 367	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	5 911	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	24 980	
	Dettes fiscales et sociales		DY	34 970	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	180	
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	94 404		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	237 922		
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	77 168
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2G ENERGIE M.GIMENEZ HENRI										Néant ☐ *									
Exercice N																			
<table border="1"> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">France</td> <td colspan="2">Exportations et livraisons intracommunautaires</td> <td colspan="2">Total</td> </tr> </table>														France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC												
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF												
		services *	FG	928 273	FH		FI	928 273											
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	928 273	FK		FL	928 273											
	Production stockée*						FM	(39 460)											
	Production immobilisée*						FN												
	Subventions d'exploitation						FO	4 666											
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	6 974											
	Autres produits (1) (11)						FQ	20											
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	900 475											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS												
	Variation de stock (marchandises)*						FT												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	435 445											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	6 735											
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	188 534											
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	4 928											
	Salaires et traitements*						FY	141 098											
	Charges sociales (10)						FZ	63 824											
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al.3 du CGI)	HS			GA	11 276											
			- dotations aux provisions*			GB													
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 981											
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD													
	Autres charges (12)						GE	12											
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	855 836												
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	44 638												
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH												
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI												
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ												
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK												
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 531											
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM												
	Différences positives de change						GN												
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO												
Total des produits financiers (V)						GP	1 531												
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ												
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 548											
	Différences négatives de change						GS												
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT												
Total des charges financières (VI)						GU	1 548												
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(17)												
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	44 620												

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL A2G ENERGIE M.GIMENEZ HENRI		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	6 345		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	720		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 065		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(7 065)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5 391		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	902 006		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	869 842		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	32 163		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	2 952	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) .			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	4 398	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges				6 345			
Amortissements des immobilisations				720			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

A2G-ENERGIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 7.000,00 €
Siège : 705, avenue Julien Panchot
66000 PERPIGNAN
RCS Perpignan 497 947 051

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUILLET 2024 (POUR DEPOT AU GREFFE)

« Troisième résolution :

L'Assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2023 s'élevant à 32.163 euros :

Origine :

- résultat bénéficiaire de l'exercice : 32.163 euros

Affectation :

- à titre de dividendes : 8.000 euros

- le solde, en « autres réserves » : 24.163 euros

Le dividende unitaire est donc de 11,42857 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} août 2024.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

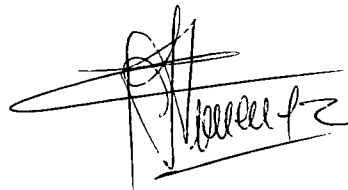
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte du fait qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité
»

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Pierre-Henri GIMENEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. H. Gimenez', with a large, stylized flourish above the name.